

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 56/24
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 70'000.— pour la réfection du
pont de la Gottaz**

Déleguée municipale : Véronique DISERENS, municipale environnement et voirie,
v.diserens@moudon.ch, 078/744 78 75

Adopté par la Municipalité le 18 mars 2024

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 30 avril 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 70'000.— pour la réfection du pont de la Gottaz, montant qui correspond à la part communale. L'autre moitié des coûts des travaux étant financée par la Commune de Curtilles.

Cette demande fait suite aux intempéries et pluies abondantes du 14 novembre 2023. Ce jour-là, le ruisseau de la Gottaz est sorti de son lit et a endommagé le pont permettant le passage des véhicules. La route a été soulevée et un important tronçon de cette dernière doit être refait. En urgence, l'enrobé a été enlevé et remplacé par de la grave.



La Commune de Curtilles participera aux frais de réfection de ce passage car le ruisseau est en limite communale. Un préavis a été déposé dans ce sens-là auprès du Conseil général de Curtilles du 7 mars 2024, lequel a été accepté.

2. Description du projet

Le passage actuel sous la route est une coulisse faite de pierres. Le gabarit du passage est insuffisant compte tenu des débits attendus dans ce ruisseau. Il n'est donc pas possible de refaire un passage au même gabarit.

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour étudier diverses variantes de réfection.

Le projet le plus raisonnable est de poser un tube métallique de grande dimension et de créer une herse en amont qui permettra de retenir les éventuels bois flottants qui arrivent du bassin-versant situé en amont.

Une conduite d'eau privée traverse le ruisseau en bordure aval du chemin. Cette conduite devra être soit déplacée, soit isolée, raison pour laquelle il a été jugé nécessaire l'intervention d'un appareilleur.



Figure 1 En bleu le nouveau tuyau, en gris l'ouvrage d'entrée avec la herse. En rouge, la limite communale.



Figure 2 Pour exemple, illustration d'un tuyau et d'une herse

Devis des travaux

Génie civil: Pont et route	62 000,00 CHF
Génie civil: Ruisseau	35 000,00 CHF
Appareillage:	2 000,00 CHF
Honoraires:	14 500,00 CHF
Procédure/Autorisations/Relevés	4 000,00 CHF
Divers et imprévus ~10%	12 009,70 CHF
	<hr/>
Total HT	129 509,70 CHF
TVA 8,1%	10 490,30 CHF
	<hr/>
Total ttc	<u>140 000,00 CHF</u>

Actuellement, une seule entreprise a répondu à notre demande d'offre pour chiffrer les coûts. Cependant, il est prévu de solliciter d'autres offres comparatives afin de garantir l'obtention des meilleurs tarifs dans les limites fixées par la présente demande de crédit.

Ce montant est à répartir à parts égales entre les Communes de Moudon et Curtilles.

Subventions

Ce nouvel ouvrage ne peut être intégralement subventionné pour l'entretien des cours d'eau ; seule la partie amont équipée de la herse pourra bénéficier de cette aide financière. Pour Moudon, il est prévu une subvention d'entretien à hauteur de 60%.

En revanche, le passage sous la route et la réparation de cette dernière le sera via la subvention des améliorations foncières (AF) qui est conditionnée à l'étude sur l'état des ouvrages AF qui a été entamée tant sur Moudon que sur Curtilles. La part de subvention n'est pas connue à ce jour. Cependant, il y a trois ans, la Commune de Curtilles a bénéficié d'une subvention de 57% de l'AF pour la réparation d'un collecteur d'eau ainsi que du chemin situé en amont.

Planning

Le Conseil général de la Commune de Curtilles ayant accepté le préavis, les travaux pourraient débuter après l'acceptation du crédit par le Conseil communal.

D'ici-là, le projet devra être présenté aux services cantonaux impliqués : DGE-DIRNA-EAU (voyer des eaux), DGE-DIRNA-FORET (pour les travaux dans la forêt), DGE-BIODIV (Garde-pêche) et DGAV (Améliorations foncières).

3. Incidences financières

Depuis l'introduction des nouvelles normes comptables, les durées d'amortissement déterminées par type d'investissement doivent être appliquées.

Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante avant les subventions éventuelles, mais en tenant compte de la participation de la Commune de Curtilles pour 50% des coûts :

- Investissement réseau routier (64% des coûts) : CHF 44'800.-, amortissement en 40 ans, soit CHF 1'120.- par année.
- Investissement ruisseau (36% des coûts) : CHF 25'200.-, amortissement en 40 ans, soit CHF 630.- par année.

Il est estimé que 20% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total des travaux à charge de Moudon : CHF 70'000.-

Autofinancement 20% : CHF 14'000.-

Fonds étranger (emprunt) 80% : CHF 56'000.-

Les intérêts (estimation 2.5%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 1'400.- la première année.

4. Aspects du développement durable

Ce projet a des effets favorables pour l'environnement. La réfection du pont permet de sécuriser cette zone si de nouvelles intempéries surviennent, lesquelles engendrent des dommages économiques et environnementaux.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 56/24 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
-
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 70'000.— TTC pour la réfection du pont de la Gottaz, dont à déduire les subventions et participations de tiers,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

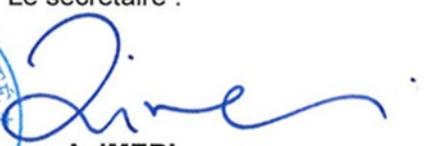
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI